

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 14

Artikel: Espagne : une position
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 14 public

Bi-mensuel romand
N° 14 4 juin 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Pierre Liniger
Serge Maret
Christian Ogay
David Sommer

Le N° 15 sortira de presse le 25 juin 1964

Politique à la petite quinzaine

On sait que se cachent derrière les petites annonces les matériaux d'une philosophie de la vie quotidienne. De même, on peut lire quelque leçon politique dans les dépêches sans titres gras. Cette quinzaine donc, nous avons coché des informations discrètes.

Logement

Le message du Conseil fédéral préconisant le démantèlement définitif du contrôle des loyers a suscité un certain nombre de prises de position publiques. Relevons celle du Conseil d'Etat genevois et celle du syndicat de Lausanne.

En revanche, peu d'inquiétude dans les milieux de gauche à l'idée que, si le Parlement ne corrige pas fondamentalement le projet fédéral (ce qui est invraisemblable), le peuple devra se prononcer dans la confusion à la fin de l'année ; en effet, il devra ou bien accepter un projet insuffisant pour maintenir au moins quelques vestiges de protection, ou bien repousser un projet inacceptable, quitte à se priver ainsi de toute sauvegarde.

Aussi faut-il relever quelques lignes discrètes publiées par le journal « La Sentinelle ». On lit que la section socialiste du Locle, entraînée par le président de la ville, Henri Jaquet, a décidé de demander au comité directeur du P.S.S. d'étudier le lancement d'une initiative populaire pour que le contrôle puisse être maintenu, dans les cantons où le problème de la pénurie est toujours aigu.

Nous pouvons penser que le Mouvement populaire des familles, qui a réussi une pétition-témoin dans cinq villes romandes sur le même sujet, appuierait une telle initiative.

Nous croyons savoir que d'autres sections du parti socialiste ont été sollicitées d'intervenir dans le même sens.

Un premier pas a donc été franchi. Les grandes organisations politiques et syndicales du pays ne pourront pas éluder la question : veut-on, oui ou non, se battre pour une politique du logement sur la base d'un texte clair et sur un terrain choisi comme le plus favorable au succès ?

Intérêt hypothécaire

Nous lisons dans un prospectus du Crédit foncier vaudois :

« En vertu de la décision de son Conseil général du 14 mai 1964, le Crédit foncier vaudois contracte un **emprunt 4 1/2 % de Fr. 50 000 000.**— (cinquante millions de francs) capital nominal, série 35 de 1964, destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts 3 % série XIII de 1949 de Fr. 25 500 000.— et 2 3/4 % série A de 1954 de Fr. 25 000 000.— »

C'est la première fois que le Crédit foncier, depuis longtemps, emprunte à 4 1/2 %. Il n'avait pas dépassé 4 1/4 % (lors de l'éphémère restriction du crédit en 1958). L'année dernière encore, il obtenait de l'argent à 3 3/4 %. Mais aujourd'hui, le taux d'emprunt à 4 1/2 % peut être considéré comme durablement consolidé (emprunt de Bienne et du canton de Lucerne à 4 1/2 %). Le C.F.V. tire l'essentiel de ses

ressources de l'emprunt (664 millions) et des dépôts sur les livrets d'épargne (629 millions). S'il doit reconverter l'ensemble de ses emprunts à un taux variant autour de 4 1/2 %, il reportera cette augmentation sur les prêts hypothécaires, qui se répartissent ainsi : prêts agricoles, 17 % ; immeubles locatifs, 62 % ; aux communes, 4 % ; industriels, 17 %. Pour les immeubles locatifs, il faudra alors envisager une hausse des loyers de l'ordre de 15 % pour compenser une hausse aussi forte du taux hypothécaire. Conséquence directe de la politique du Conseil fédéral, qui veut que l'argent soit plus rare, donc plus cher, même pour les besoins primordiaux de l'économie.

Publicité

Le Conseil fédéral vient de répondre à la petite question d'un conseiller national qui demandait si la publicité, notamment sous forme de bons et de prospectus, n'était pas abusive et excessive. Il répond en ces termes : « Le Conseil fédéral est persuadé que la lutte contre le renchérissement serait plus utilement soutenue si l'argent dépensé pour payer une publicité excessive était consacré à réduire les prix. En tout état de cause, il serait souhaitable que, dans la conjoncture présente, les entreprises fassent preuve de modération. »

Or, au même moment, il publiait ses dispositions sur l'introduction de la publicité à la T.V., à 6000 francs la minute.

Faites comme je dis, et non pas...

Epargne

M. Guy Burnand, à une semaine d'intervalle, donne à la « Feuille d'Avis de Lausanne » deux chroniques économiques. Dans l'une, il montre, sur la base d'une analyse des effets de la grève des typographes new-yorkais, le rôle essentiel de la publicité comme stimulant de l'économie ; dans l'autre, il montre l'insuffisance de l'épargne, incapable de financer les investissements nécessaires à l'économie en expansion. Contradiction typique de l'économie capitaliste : elle exige, par tous les moyens, que la consommation soit toujours plus dévorante, puis elle déplore que le consommateur conditionné n'ait pas mieux résisté à ses sollicitations et qu'il n'ait pas songé à épargner, pour qu'elle puisse avec cette épargne accroître ses investissements, ce qui augmentera la production et l'obligera à exiger qu'on consomme plus, etc...

Planification

Des motions et des interpellations demanderont à M. Schaffner de se prononcer sur une politique économique à long terme, lors de l'actuelle session des Chambres fédérales. Fort bien. Mais, en cherchant ces jours jusque dans les plus petites dépêches, nous n'avons pas trouvé de prise de position de l'Union syndicale sur le problème de la planification. Nous lui avions pourtant posé publiquement cette question. Elle doit planifier ses réponses à très long terme.

Espagne: Une position

L'« Informacion social espanola » a saisi la Commission internationale des juristes d'une pétition lui demandant d'enquêter sur la férocité de la répression contre les opposants au régime, notamment contre les grévistes des Asturies.

Cette pétition a recueilli plus de 500 signatures de magistrats, de syndicalistes, de professeurs, d'ecclésiastiques d'Europe et des deux Amériques.

La cueillette des signatures n'est pas close. L'appui est même plus que jamais nécessaire. En effet, de-

puis le 15 mai, le secrétaire de la commission a pris contact avec le gouvernement espagnol.

Cherchant l'efficacité plus que l'effet spectaculaire, n'étant pas simplement prétexte à se donner, par une signature facile, une bonne conscience, s'adressant à une autorité internationale dont l'intervention peut gêner le gouvernement espagnol, cette pétition mérite d'être soutenue.

Pour nos lecteurs, adresse : « Informacion social Espanola », Case 240, Genève 2.